

VILLE DE DIJON.

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTERIEURES A 1790.

**Nota.** — Cet inventaire, rédigé avant la publication de la circulaire de Son Excellence M. le Ministre de l'Intérieur, du 23 août 1857, n'est pas conforme au classement prescrit par cette instruction. On a cru devoir conserver ce travail dans son état actuel, pour ne pas en retarder l'impression.

SÉRIE A.

(Actes politiques et administration générale.)

A. 1. (Carton). — 3 pièces, parchemin; 22 pièces, papier. <sup>(12)</sup>

**1411-1789.** — Mandement pour les dépens du sergent qui accompagna J. Aubert, échevin de Dijon, à la journée des États convoqués à Paris au jour des Rameaux 1411. — Rapport adressé au Roi par Jean Le Roy, procureur aux causes de l'Hôtel sur les doléances du clergé aux États de 1413. <sup>(1)</sup> Convocation d'une assemblée des notables par le roi François I<sup>er</sup> pour aviser aux moyens de soulager ses sujets et de les enrichir. — Remboursement des dépenses faites par Cl. Lefèvre, premier président au Parlement de Dijon, député aux États de 1557. — Listes des habitants de Dijon pour l'élection des députés aux États de Blois. — Passe-port des députés aux États-Généraux convoqués par le duc de Mayenne. — Election des députés du Tiers État du bailliage de Dijon aux États de 1614. — Election des délégués de la ville de Dijon à l'assemblée du bailliage pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

A. 1 bis . V. p. 7

A. 2. (Carton.) — 16 pièces, parchemin; 54 pièces, papier; 4 sceaux.

**1361-1595.** — Confirmation des privilèges, franchises  
COTE-D'OR. — VILLE DE DIJON. — SÉRIE A.

et libertés du duché de Bourgogne par Jean, roi de France. <sup>(3)</sup>  
— Lettres des commissaires royaux au gouvernement de Bourgogne, touchant l'imposition d'un aide sur le duché pour la rançon du roi Jean. <sup>(4)</sup> Déclarations de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, au sujet de l'impôt sur la marchandise et la gabelle octroyé pour deux ans par les États; <sup>(5)</sup> concernant les aides, le crédit des vivres de sa maison, ses dettes, les juifs et les lombards. <sup>(6)</sup> Lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui défend à ses officiers de frapper des emprunts sur le duché. <sup>(7)</sup> Députation envoyée vers le duc par les États pour « savoir du bon « état et prospérité de Madame la duchesse, de Antoine « Monsieur et obtenir provision pour la sûreté du pays. »  
— Ordonnances du même duc pour la levée de l'aide de 10,000 francs octroyée par les États. <sup>(8)</sup> Délibérations des États touchant l'abolition du 8<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> sur le vin, la réformation des abus, la garde des papiers de la province et la rédaction de la Coutume. <sup>(9)</sup> Protestation des villes du duché contre l'établissement de la gabelle par Charles, duc de Bourgogne. <sup>(10)</sup> suppression de cet impôt par les États. <sup>(11)</sup> Cahiers ou doléances des États présentés au roi François I<sup>er</sup>. — Abolition par François I<sup>er</sup> d'un impôt sur

le sel. — Lettre de François I<sup>er</sup> aux États de Bourgogne au sujet de l'aide demandée pour sa rançon et celle de ses enfants. — Édit du roi Henri II qui supprime les Élections établies en Bourgogne. — Cahiers des États de 1557. — Réformation de la Coutume du duché provoquée par les États. — Abolition par le roi Henri III du tournois le *parisis* sur la gabelle. — Débats pour la préséance entre le maire de Dijon, président de la Chambre du Tiers État, et l'élu de cet ordre; — entre ce dernier et le *viery* (maire) d'Autun. — Opposition des députés de Beaune à l'ouverture du canal de Bourgogne. — Arrêt du Parlement de Dijon qui détermine le rang des députés des villes aux États. — Assemblée ligueuse des villes du duché convoquée par M. de Fervaques, lieutenant du duc de Mayenne en Bourgogne. — Emprunt contracté par les États ligueurs du duché. — Arrêt du Parlement royaliste de Flavigny qui déclare nul tout ce qui a été fait aux États tenus par les Ligueurs. — Sollicitation de la ville de Dijon pour le remplacement de l'élu du Roi auxdits États.

A 2 liis, V. J. 7

A. 3. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier; 10 imprimées.

**1602-1768.** — Demande formée par les villes de la province pour rendre les États ambulatoires. — Débats entre le maire de Dijon et le syndic des États. — Décret des États concernant la Chambre des élus. — Opposition de la mairie de Dijon à une recherche des feux prescrite par les élus. — Cahiers des États présentés au prince de Condé, lieutenant du Roi en Bourgogne; — présentés au roi Louis XIII après la retraite des Impériaux, pour implorer le soulagement de la province. — Conventions des États pour les étapes. — Convocation de la Chambre de la noblesse par le duc de Vendôme, gouverneur de Bourgogne. — Demande par les États de la confirmation du droit de francs-fiefs accordé aux villes du duché. — Règlement des taxes de la capitation générale. — Invitation faite par le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, aux élus de ne plus lui envoyer de présents, non plus qu'aux ministres et à leurs commis. — Nomination des commissaires pour le rétablissement des chemins. — Arrêt du Conseil portant règlement de la Chambre des élus. — Instructions pour la formation des rôles d'impôts. — Fondation par les États de prix pour l'agriculture, les manufactures et les filatures.

A. 4. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

**1548-1670.** — Extrait par chapitre distinct des décrets des États et des délibérations des élus relatifs à

toutes les branches du service administratif de la province, comme : alcades; arrière-ban; comtés adjacents; dettes du pays; eaux et forêts privilégiées; fortifications; guerre; manufactures; impositions, etc.

A 4 liis, V. J. 8

A. 5. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

**1628-1716.** — Administration de la province de Bourgogne. — Traité entre les élus des États et la Chambre des Comptes de Dijon pour ses épices des comptes. — Notes sur l'élu du Roi, les officiers des États, sa comptabilité et sa maréchaussée. — Devis de la construction de l'escalier d'honneur du Palais des États à Dijon.

A. 6. — 8 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 1 sceau.

**1438.** — Arrêt du Parlement de Beaune portant règlement en 44 articles de la procédure à suivre dans l'instruction et le jugement des procès plaidés par devant lui. <sup>(A)</sup> Rôle d'ordre des causes portées par appel au Parlement de Paris en 1442. — Ordonnance du roi Charles VII pour la réorganisation de l'administration de la justice au Parlement de Paris. — Ordonnances du Parlement de Bourgogne concernant la procédure. — Ordre du duc Philippe le Bon à son receveur général de payer la pension de ses avocats et procureur au Parlement de Paris. — Protestation de la mairie de Dijon contre les immunités accordées par le roi Charles VIII au nouveau Parlement de Dijon. — Ordre de Charles VIII au Parlement de retourner à Dijon, la peste qui désolait cette ville ayant cessé. <sup>(B)</sup> Opposition formée par le maire de Dijon à un nouveau départ de la Cour pour Beaune. — Ordonnances du Parlement de Bourgogne touchant les provisions et en quel cas elles se doivent donner durant les procès. — Demande faite par P. Tabourot, « commis à l'édifice du palais de justice à Dijon, » aux magistrats de cette ville d'avoir à lui donner un alignement. — Relation de l'entrée au Parlement des rois François I<sup>er</sup>, Henri III et Henri IV, des régentes Louise de Savoie et Catherine de Médicis, des gouverneurs et autres personnages. — Allocations faites par la mairie pour le chauffage des clercs du Parlement et la réfection de l'enseigne qu'ils portent dans les « monstres des habitants. » — Réduction de la création de nouveaux offices octroyée par le Roi au Parlement de Dijon. — Armorial des présidents. — Tableau des avocats. — Obsèques de Pierre Bouchu, premier président.

A 6 liis, V. J. 8

A. 7. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 1 imprimé.

**1416-1594.** — Ordonnance de Jean, duc de Bour-

1) Bresson de Chartre , layette 1 , 19

2) " " , layette 1 , 29

1) Trésor des chartes, 1, 2

2) - 1, 30

3) - 1, 11

gogne, pour le recouvrement de l'amende encourue par ceux de ses sujets appelant au Parlement de France. <sup>(1)</sup>  
 Règlements du duc Philippe le Bon, pour la levée des deniers provenant des hoiries vacantes, bâtardises, etc. — Petit « advertisement » adressé par la mairie de Dijon au Conseil ducal au sujet de l'impôt du sel. — Ordonnance du duc Charles qui règle la vente du sel d'après le tarif obtenu par les États du pays. — Confiscation au profit du sire de Saint-Pierre, gouverneur de Dijon, des biens de Simonne Sauvegrain, rebelle à Louis XI. — Ordonnance de Louis XII touchant la succession des aubains, bâtards et gens de mainmorte en Bourgogne. — Édits du roi François I<sup>er</sup> : qui frappe d'un droit l'importation des marchandises étrangères et l'exportation des vins; <sup>(2)</sup> qui défend l'usage du sel de Salins pour le pays de Bourgogne; — qui prescrit l'usage de l'aune du Roi dans tout le royaume. — Confirmation des privilèges de la Chambre des Comptes de Dijon par le roi Henri II. — Établissement des bureaux du fermier des droits royaux dans les villes du ressort de la Chambre des Comptes. — Commandement aux villes, bourgs, communautés et officiers de se pourvoir pour obtenir la confirmation de leurs privilèges. — Débat entre les officiers des greniers à sel de Dijon et d'Auxonne au sujet de leur circonscription. — Défense faite par la Chambre des Comptes à la mairie de Dijon d'appeler de ses arrêts en matière de finance. — Ordonnance du duc de Mayenne pour la libre circulation des convois de sel. — Acquiescement donné par la Chambre des Comptes à une proposition de trêve avec les royalistes de Bourgogne.

A 7 bis, V. p. 8.

A. 8. (Carton.) — 36 pièces, papier; 21 pièces imprimées.

**1603-1735.** — Ordonnance du roi Henri IV qui rétablit le bureau des finances à Dijon. — Déclaration des regrattiers de Dijon, qui reconnaissent la juridiction des officiers du grenier à sel, mais sur le sel seulement. — Opposition de la mairie à l'établissement des bureaux du fermier des fermes du Roi aux portes de la ville. — Débats entre le Parlement et la Chambre des Comptes au sujet de leurs prérogatives et attributions respectives. — Opposition formée par la ville de Dijon de concert avec les États du duché à la création d'une Cour des Aides annexée à la Chambre des Comptes. — Translation de la Chambre des Comptes à Autun. — Opposition formée à cet égard par la mairie de Dijon. — Empêchement mis par les habitants à l'enlèvement des archives. — Nomination du garde des livres de cette Chambre. — Obligation à la ville de Dijon d'user de papier timbré pour l'octroi. — Opposition formée par les États de Bourgogne contre le fermier général, qui voulait introduire la gabelle. — Réception par la mairie

d'un juré marqueur de jeux de cartes et tarots et de visiteurs de ces cartes; empreintes de ces jeux déposées à la mairie. — Débats entre la mairie et le fermier du petit seel.

A. 9. (Carton.) — 7 pièces, papier; 19 pièces imprimées.

**1631-1773.** — Indemnité pour le logement de M. Du Châtelet, intendant de Bourgogne. — Arrêts du Conseil : pour la vérification des dettes des communautés; — qui supprime les députations des villes en cour sans licence des intendants. — Ordonnances des intendants Du Harlay, d'Argouges et Ferrand, sur les vivres et munitions des troupes, les semailles, les haras, les marchés, etc.

A. 10. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

**1395-1701.** — Institution d'un substitut par Jean Le Nain, procureur du duc au bailliage de Dijon. — Lettres d'institution de J. Juliot, conseiller et avocat du duc Jean au bailliage. — Convocation des nobles et des bonnes villes du bailliage pour se rendre au mandement du duc Jean. — Convocations du ban et de l'arrière-ban pour repousser les bandes de pillards qui infestent la province; — par le roi François I<sup>er</sup>, avec faculté de remplacer l'homme d'armes par un homme de pied accompagné de deux arquebusiers et le brigandinier par un fantassin armé d'une arquebuse. — Ordonnance du bailli pour la publication de l'édit des registres de baptêmes, mariages et inhumations. — Érection de quatre offices de conseillers au bailliage de Dijon. — Mandements du roi Henri II, pour la convocation et la revue de la gendarmerie, du ban et de l'arrière-ban. — Convocations des gens d'armes d'ordonnance, pour l'expédition d'Écosse; — par le roi Charles IX, pour contraindre les réformés à reconnaître son autorité. — Provisions de Mathieu Debadier, lieutenant criminel au bailliage de Dijon. — Débats pour la préséance entre deux présidents au Présidial. — Règlement pour la juridiction civile et criminelle du Présidial de Dijon. — Ordonnance qui fixe la tenue des assises dudit bailliage.

A. 11. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 1 imprimée.

**1417-1718.** — Ordonnance de Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui interdit le commerce du billon par autres que les officiers des monnaies. <sup>(3)</sup> Lettre du roi Charles VI, qui autorise la circulation en France des monnaies du duc de Bourgogne, malgré « certains haineux » qui la refusaient, sous prétexte « que par « faute de bien monnoyer et bfan chir, elle leur paroissoit

« de mauvais aloÿ. » — Ordonnance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, rendue « pour le soubstenement et main-tenement de ses monnoies et affin de pourvoir que le « marc d'or, d'argent ou de billon n'excede pas le prix qu'il « donne ou ordonnera estre donné à ses monnoies ; »<sup>(1)</sup> du roi François I<sup>er</sup> qui défend l'exportation des matières d'or et d'argent ; — relative à la circulation en France des monnaies de Savoie, de Fribourg, de Lorraine et de Flandre. — Marché passé entre le Conseil du Roi et Gallien, maître de la Monnaie à Grenoble, pour le rachat des monnaies étrangères décriées en circulation dans la Bourgogne. — Ordonnance du roi Henri III, relative à la circulation des matières d'or et d'argent. — Arrêt du Parlement et ordonnance de la mairie de Dijon qui fixent le tarif des monnaies.

A. 12. (Carton.) — 8 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 17 imprimées; 3 sceaux.

**1410-1756.** — Compte de Jacques de Helly, maître de la Chambre aux deniers du duc Jean-sans-Peur (incomplet). — Mandement du roi Charles VI à Jean-sans-Peur d'expulser les gens d'armes qui ravagent le Vermandois et le bailliage d'Amiens.<sup>(2)</sup> Déclaration de « Loys Dauphin, » duc de Guyenne, par laquelle il dément les bruits répandus qu'il aurait écrit aux seigneurs du sang de venir le délivrer de l'oppression des Parisiens, et fait connaître que la violation de son hôtel et l'emprisonnement de ses favoris ont été faits de son consentement et pour le bien de la chose publique.<sup>(3)</sup> Manifeste du roi Charles VI, envoyé aux villes du duché de Bourgogne, par lequel il déclare nulles toutes les lettres écrites tant par lui que par son fils, sous la contrainte d'Ellion de Jacquerville, de Robinet de Mailly, de Charles de Lens, de Pierre Cauchon, de Simon Le Coustiller dit *Caboche*, qui, après avoir assailli son hôtel, en avaient arraché le duc de Bar, le chancelier, et causé une telle frayeur à la reine Isabelle, en emmenant son frère, le duc de Bavière et ses demoiselles, qu'elle en fut en péril de mort, et après avoir narré comment les princes, les nobles, l'Université et les bourgeois ayant reconnu que le but des séditeux était d'extirper toute noblesse et bons bourgeois, s'étaient soulevés, avaient chassé les Cabochiens et délivré les prisonniers, il les invite à faire arrêter les coupables et à les amener sous bonne garde à Paris.<sup>(4)</sup> Manifeste de Jean, duc de Bourgogne, contre les Armagnacs. Il accuse les « gens de petit estat incognus qui se sont immiscés « dans le gouvernement de la chose publique de l'avoir « toujours tenu éloigné de la personne du Roi, d'avoir « ruiné le royaume par leurs emprunts, d'avoir amené le « désastre d'Azincourt, attenté à la vie du comte de Hai-

« naut et empoisonné le dauphin Jean. »<sup>(6)</sup> — Sommaton faite par le roi Charles VI, « comme seigneur et comme père, » au dauphin Charles, de ratifier le traité conclu à Saint-Maur, entre lui et Jean, duc de Bourgogne, pour la pacification du royaume.<sup>(7)</sup> Défense faite par le même aux villes de Bourgogne de prêter secours au Dauphin, qui, au lieu de ratifier le traité de Saint-Maur, avait envoyé des ambassadeurs au roi d'Angleterre.<sup>(8)</sup> Mandement du duc de Bourgogne pour la publication de la trêve conclue à Provins, afin d'arriver à la pacification du royaume.<sup>(9)</sup> Défense faite par le roi Charles VII à Poton de Xaintrailles, au sire de Brissac, aux bâtards de Bourbon, de Harcourt et de Vertus, à Chabannes et à Rodrigue de Villandrando, de commettre des hostilités sur les terres du duc de Bourgogne.<sup>(10)</sup> Relation de l'entrevue de l'empereur Frédéric III et du duc Philippe le Bon et de la duchesse Isabelle à Besançon.<sup>(11)</sup> Lettre du roi Charles VII qui autorise le duc Philippe à lever des gens de guerre et à percevoir un impôt sur le clergé pour l'expédition qu'il prépare contre « le Turq ennemy de la foi catholique. »<sup>(12)</sup> Défense faite par le duc Philippe à ses sujets de porter secours à Érard Du Châtelet, qui avait reçu Pierre de Hagembach, poursuivi par le duc de Lorraine, pour avoir enlevé un envoyé du duc d'Autriche.<sup>(13)</sup> Budget du roi Charles VII. Les 4,700,000 clochers du royaume réduits à 100,000 par les guerres, et imposés chacun à 20 livres, rapportent 20,000,000 livres. — La dépense de l'hôtel du Roi et de la Reine, montant à 2,000 livres par jour. — L'entretien des châteaux, les gages des officiers et les dons montant ensemble à 2,040,000 livres. — La solde des 1,000 hommes d'armes à 30 livres par mois, 6,200,000 livres. Total 11,720,000 livres, sans compter le revenu du Domaine, ce qui produit une épargne de 8,260,000 livres. — Instructions envoyées par le duc Charles à ses officiers pour la garde et défense des pays de Bourgogne « et reboutement des ennemis qui y voudraient porter dommage. »<sup>(14)</sup> — Confirmation par le même de la trêve conclue à Souleuvre avec le roi Louis XI.<sup>(15)</sup> Déclaration du roi Louis XI au sujet de la liquidation des dettes des rebelles, dont les biens ont été confisqués et concernant les dispositions testamentaires des étrangers. — Publication de la trêve conclue à Bommy entre le Dauphin et les officiers de l'empereur Charles-Quint. — Lettre de François I<sup>er</sup> au duc de Guise, touchant son entrevue à Aigues-Mortes avec l'empereur Charles-Quint. — Nouvelles à la main de la cour du roi Charles IX. On prêche publiquement chez la reine Marguerite et chez le prince de Condé. La cour, jadis abondante en p... et rufiens, est tombée en simplicité. Le Roi a convoqué une grande assemblée pour délibérer sur les demandes des réformés. Troubles à Bajac. — Manifeste

- 1) Trésor des chartes , 1, 14
- 2) - 1, 15
- 3) - 1, 6
- 4) - 1, 7<sup>lis</sup>
- 5) - 1, 8
- 6) - 1, 10
- 7) - 1, 12
- 8) - *id*
- 9) - 1, 13
- 10) - 1, 18
- 11) - 1, 20
- 12) - 1, 23
- 13) - 1, 22
- 14) - 1, 25
- 15) - 1, 27

du roi Charles IX pour démentir les faux bruits répandus par les protestants sur sa liberté et celle de sa mère. — Pamphlet contre les protestants sous la forme d'une ordonnance de Satan, adressée aux gueux et aux hérétiques. — Traité conclu à Magdebourg entre la reine d'Angleterre, les princes protestants de France et d'Allemagne, la Suisse et la ville de La Rochelle, pour obliger le Roi à maintenir l'édit de pacification. — « Déclaration des causes qui ont » me le cardinal de Bourbon, les princes, pairs, prélats, « seigneurs, villes et communautés catholiques du royaume » à s'armer contre ceux qui veulent subvertir la religion et « l'État. » — Manifeste des princes, cardinaux, seigneurs et villes du royaume, contre les mignons de Henri III. — Remontrances du procureur général au Parlement de Paris, pour l'abrogation d'édits contraires au peuple. — Conditions arrêtées entre Henri III et le duc de Guise, par l'entremise de la reine Catherine de Médicis, après la journée des Barricades. — Stances sur l'assassinat du duc de Guise. — Relation de l'entrée du cardinal Cajetan dans la ville de Lyon. — Discours de la délivrance miraculeuse du duc de Guise, enfermé dans le château de Loches. — Manifeste du roi Henri IV, après sa conversion. — Traité conclu à Folembray entre Henri IV et le duc de Mayenne. — Arrêt du Conseil d'État portant défense aux gentilshommes de tenir aucunes assemblées sous peine de mort. — Sonnet sur la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV. — Manifestes, déclarations du même monarque, au sujet de la paix et de la guerre avec l'Espagne, la Hollande, l'Empire, l'Angleterre, la Savoie. — Le *Pater noster* de N. S. P. le Pape, et l'*Ave Maria* du prince d'Orange. — Manifestes, déclarations et proclamations du roi Louis XV, au sujet de la guerre et de la paix avec l'empire d'Allemagne et l'Angleterre.

54

A. 13. (Carton.) — 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier.

**1216-1698.** — Mandement de Eudes IV, duc de Bourgogne, au sujet de la dîme de ses vignes de Talant, due au chambrier de l'abbaye de Saint-Bénigne. — Mémoire de la dépense des obsèques de Jean de Gy, seigneur de Vitteaux. — Supplique des habitants de Talant, au duc de Bourgogne, pour demander remise de l'amende encourue pour avoir refusé l'entrée du château au maréchal de Bourgogne. — Mémoire à dom Henri de Castille, grand-maître de l'hôpital de Saint-Jacques de Compostelle, pour la « refection de l'hôpital d'Étampes. » — Confirmation par Charles, duc de Bourgogne, de la charte de commune octroyée par le duc Eudes III aux habitants de Talant, et des confirmations de cette charte par le roi Jean et par les ducs Robert II, Eudes IV, Philippe de Rouvres, Philippe le Hardi, Jean-sans-Peur et Philippe le Bon. — Confirmations de ces privilèges par les rois Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>. — Mémoire adressé au Roi pour demander l'établissement d'une mairie au bourg de Châtillon-sur-Seine. — Démantèlement des châteaux de Lantenay, de Blaisy et de Talant. — Articles de la trêve conclue durant la Ligue entre les villes de Chaumont et de Langres. — Articles de la capitulation accordée par le roi Henri IV à la ville de Châtillon-sur-Seine. — Débats entre les villes de Beaune et de Nuits, au sujet des retrayants (habitants de la campagne qui se retiraient dans les places fortes en temps de guerre) et du guet et garde. — Proclamation pour la construction des fortifications de la ville d'Auxonne. — Capitulation accordée par le roi Louis XIV à la ville de Dôle. — Débats entre le bailliage et la prévôté d'Avallon, au sujet de leurs attributions respectives. — Proclamation pour la démolition du fort de Losne.

A 14 a 27, v. 1. 9.



DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

VILLE DE DIJON

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE A

Actes politiques et administration générale

SUPPLÉMENT

A. 1 bis. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**XVI<sup>e</sup> siècle.** — Mémoire adressé au Roi par Frédéric de Vanderzare et ses associés, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'acquérir de gré à gré, dans un délai de trois mois, en chaque généralité du royaume, « telles habitations, lieux et places qu'ils jugeront « convenables », pour y établir des manufactures « dans « lesquelles ils mettront gens propres à travailler et « mesmement tous les pauvres valides tant hommes « que femmes, enfans et filles dont on voit un nom- « bre infiny par les villes et par les champs, et où l'on « emploiera laynes crues ou accoustrées, fil de lin et « de chanvre, tapisserie, cuirs, marroquins, peaulx, « fourrures de toutes sortes, pelleteries et fer, quin- « caillerie, menuiserie, charpenterye tant pour bastir « maisons que navires et autres vaisseaulx grandz et « petitz, peintures, tableaux, plumes panaches, cof- « fres et cabinetz de Flandres et généralement en « tous autres ouvrages et artiffaitz où l'on pourra « employer lesditz pauvres et ouvriers ». Frédéric de Venderzare et ses associés s'engageaient à payer « incontinant après la vérification des lettres patentes

du Roi par la Chambre des comptes et Cour des aides de Paris », 200,000 l. pour les trois premiers mois d'exercice, après lesquels ils devaient fournir pareille somme à la fin de chaque mois. — Projet de délibération de la Chambre du conseil de la ville de Dijon, déléguant M<sup>rs</sup> Cousin et Étienne Bernard, échevins, pour remplacer le vicomte-maire à la tenue des États Généraux de Blois (s. d.).

A. 2 bis. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

A

**1369-1514.** — Copie des lettres patentes confirmant les privilèges accordés le 28 décembre 1369 aux gens d'église, nobles et autres sujets du duché de Bourgogne par le roi Jean à l'occasion de son joyeux advenement ». — Inventaire des déclarations obtenues du duc de Bourgogne par les députés des trois États des duché et comté de Charollais (1470). — Conditions sous lesquelles les États accordent au Duc la levée d'un impôt de 30,000 fr. (s. d.). — Mandat de la somme de 22 fr. et demi allouée à M<sup>e</sup> Chrétien Billocart, licencié en lois, pour avoir assisté par deux fois

aux États tenus à Beaune au mois de novembre des années 1475 et 1476. — Confirmation par Louis XI des privilèges, franchises et libertés accordés aux États du duché de Bourgogne (22 avril 1482). — Id. par le roi François I<sup>er</sup> (mars 1514). — Requête des Élus à M. le Chancelier, touchant la réformation « de la gabelle du sel » (s. d.). — Autre requête des mêmes au même, relative au choix du lieu où les Élus devaient être convoqués (id.).

A. 4 bis. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1579-1599.** — Extraits des registres des délibérations des États de Bourgogne, relatifs à diverses branches du service administratif de la province, notamment aux emprunts et au paiement des gens de guerre.

A. 6 bis. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1484-1591.** — Mandats des sommes de 33 fr. et 20 écus d'or allouées à Richard Macheco et Jean Arbelot, pour les frais des voyages qu'ils firent « par devers le Roy » et « par devers le duc de Bourbonnois », à l'effet d'obtenir le transfert, de Beaune à Dijon, du siège du Parlement de Bourgogne. — Délibération de la Chambre de ville qui délègue M<sup>es</sup> Thomas Berbisey, Odinet Godran et Jean de Mongeu, pour se transporter à Beaune, afin de faire des remontrances à M. le Gouverneur, touchant le Parlement « que ceux de cette ville vouloient retirer à Beaune, à cause du danger de peste régnant à Dijon » (26 octobre 1507). — Allocation de 13 fr. à Guillaume Lecomte, conseiller du Roi, pour solde des frais d'un voyage qu'il avait fait à Paris, par ordre du Parlement, pour

solliciter M. le Chancelier « sur le fait de l'entretènement de la Court ». — Liste des Présidents et Conseillers du Parlement et de la Chambre des comptes, huissiers de la Cour, veuves des Conseillers, nobles, etc., « qui se dient exempts d'impostz. » (s. d.).

A. 7 bis. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1509-1745.** — Chambre des Comptes. — Greniers à sel. — Liste des membres de la Chambre des comptes de Dijon (s. d.). — Édit du roi François I<sup>er</sup> touchant la création des offices de quatre nouveaux huissiers et de huit sergents royaux (1536). — Lettres patentes du même, portant commission à Pierre de Lapestigny, général de Bourgogne, et Cluny Thunot, élu de Langres, pour l'exécution de la déclaration du 20 avril 1542, concernant l'appréciation des marchandises sujettes à l'imposition foraine et l'établissement des poids et mesures selon l'usage de Paris (3 juin 1542). — Quittances des gages des receveurs du Grenier à sel de Dijon et des sommes versées aux trésoriers généraux de Bourgogne « à cause du prouffit et émolument » dudit Grenier (1509-1676). — Lettre des vicomte-maieur et échevins de Dijon à M<sup>rs</sup> Petit, conseiller du Roi, et Baudouhin, avocat à la Chambre des comptes, touchant la levée d'un denier par pinte de sel débitée au Grenier de Dijon. — Requête de René Massenot, employé du fermier du Grenier à sel, demandant, en cette qualité, l'exemption du paiement des tailles (1677). — Sommation faite à M. Guillaume, receveur du Grenier de Dijon, de verser dans la caisse municipale la somme de 2,825 l. 15 s. 10 d., pour droit de vente sur 66 muids, 34 setiers, 6 minots de sel vendus pendant les années 1694-1695. — Édit du Roi portant création d'un office de greffier au Grenier de Dijon (novembre 1692).

A 14 (Liese) . -	pieces : Edits , declarations , reglements imprimés - 1646- 1700	
A 15	"	1701- 1709
A 16	"	1709- 1710
A 17	"	1710- 1712
A 18	"	1712- 1714
A 19	"	1715- 1716
A 20	"	1717
A 21	"	1718
A 22	"	1719
A 23	"	1720
A 24	"	1721
A 25	"	1722- 1723
A 26	"	1723- 1725
A 27	"	1725- 1726

1) Neuf pièces non indiquées dans l'inventaire

ci-dessous sont au Trésor des chartes :

feuille 2, n° 8, 9, 13, 14, 15

- 3, n° 31, 39, 37, 38

2) Trésor des chartes, 2, 1 (Garnier, chartes et communes, I)

3) " 2, 2 ( - - - - V)